

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 juin 2016, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 3 juin 2016;

- 2016-06-156 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2016 :

- 2016-06-157 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

- 2016-06-158 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mai 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

- 2016-06-159 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 85 802,59 \$ (dépôt direct des salaires) et 564 905,13 \$ pour le mois de mai 2016 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente et de la liste du compte à payer du mois de juin 2016 au montant de 1 000 \$.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – MAI 2016 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 mai 2016.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des employés embauchés au 31 mai 2016.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DAVID PERREAULT :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/05 soumise par monsieur David Perreault concernant l'immeuble situé au 2, rue Baril (lot 4 906 384);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union de Victoriaville, édition du 22 mai 2016;

2016-06-160 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/05 concernant la propriété de monsieur David Perreault soit acceptée afin de permettre la construction d'un perron en bois, au sol, sur blocs de béton d'une superficie de 11,83 m² avec une distance de la ligne arrière nulle, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 17 mai 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GILLES DESROCHERS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/06 soumise par monsieur Gilles Desrochers concernant l'immeuble situé au 3, rue des Pins (lot 4 907 202);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union de Victoriaville, édition du 22 mai 2016;

2016-06-161 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/06 concernant la propriété de monsieur Gilles Desrochers soit acceptée afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale à un étage et demi, dont la marge de recul avant sera de 7 mètres et la façade aura une largeur de 6,85 mètres et une superficie au sol de 57,13 m², le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 17 mai 2016.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

SIGNALISATION TOURISTIQUE/RUES SAINT-LOUIS ET LEMAY :

CONSIDÉRANT QUE la firme ATR associées du Québec est mandataire pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la gestion du programme de signalisation touristique et de service;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour l'installation de panneaux de signalisation touristique sur notre territoire concerne la Fromagerie Warwick et s'applique aux rues Lemay et Saint-Louis, tel que démontré sur le plan PL3989-A daté du 2 mai 2016;

2016-06-162 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'installation de panneaux de signalisation touristique ou de service par ATR associées du Québec dans l'emprise des rues Lemay et Saint-Louis pour la Fromagerie Warwick, le tout conformément au plan PL3989-A du 2 mai 2016.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DU RUISSEAU NOIR, BRANCHES 29 ET 30 :

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du Règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par monsieur Denis Desrochers, résidant de la Ville de Warwick, afin de procéder à l'entretien des branches 29 et 30 du ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien dans la section des branches 29 et 30 du ruisseau Noir située sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêche le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots numéros 4 907 556 et 4 907 557, du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 500 mètres;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, la personne désignée par la Ville de Warwick suite à sa visite sur le terrain;

2016-06-163 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention faite par monsieur Denis Desrochers et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit réparti entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MONSIEUR FRANCIS BOURGAULT/OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 50, RUE SAINT-LOUIS :

2016-06-164

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre à monsieur Francis Bourgault de Sainte-Hélène-de-Chester un terrain situé au 50, rue Saint-Louis au montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, conformément à l'offre d'achat du 2 juin 2016;

QUE ledit terrain a une superficie de 1 054 m² désigné et connu sous le numéro de lot 4 906 508 du Cadastre du Québec;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE DE MONSIEUR LUCIEN LAROCHE :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 6 mai 2016 par monsieur Lucien Laroche visant à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, une superficie de 5 000 m² du lot projeté numéro 5 828 872 du Cadastre du Québec et la modification des limites de son droit acquis afin de les rendre conformes au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur David Roberge en date du 13 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, le demandeur pourrait procéder à la vente du résidu de sa terre, soit les lots 4 905 084 et 4 905 462 du Cadastre du Québec à la Ferme Berlu inc., producteur agricole spécialisé dans les grandes cultures, laquelle possède déjà la terre agricole voisine (lot 4 905 082);

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure (2015/18) relative au lot projeté numéro 5 828 872 du Cadastre du Québec a été accordée concernant la profondeur du lot qui serait de 42,72 mètres plutôt que 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affecte pas le potentiel agricole du secteur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes;

2016-06-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par monsieur Lucien Laroche à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de lui permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, une superficie de 5 000 m² du lot projeté numéro 5 828 872 du Cadastre du Québec et la modification des limites de son droit acquis.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE DE LA FERME PÉPINOISE INC. :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 9 mai 2016 par la Ferme Pépinoise inc. visant à leur permettre de faire l'acquisition du lot numéro 4 905 245 du Cadastre du Québec dans le but de pouvoir augmenter la superficie de ses cultures et regrouper son érablière aux érables existants sur ledit lot, augmentant ainsi son nombre d'entailles jusqu'à environ 2 000;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE DE LA FERME PÉPINOISE INC. : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affecte pas le potentiel agricole du secteur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes, puisque la culture des terres continuerait à être pratiquée de la même façon qu'elle l'est actuellement;

2016-06-166 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par la Ferme Pépinoise inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de lui permettre de faire l'acquisition du lot numéro 4 905 245 du Cadastre du Québec dans le but de pouvoir augmenter la superficie de ses cultures et regrouper son érablière aux érables existants sur ledit lot, augmentant ainsi son nombre d'entailles jusqu'à environ 2 000.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2016-06-167 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 216-2016;

QUE le présent projet de règlement numéro 216-2016 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'ajouter les usages « Établissements de restauration intérieure et extérieure » dans la zone C-16 et de créer la zone C-19 à même la zone C-15;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 juillet 2016, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

2016-06-168 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 217-2016 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE le présent projet de règlement numéro 217-2016 aura pour objet de modifier le Règlement numéro 132-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'ajouter un projet admissible au règlement dans la zone C-19;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 juillet 2016, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

CARREFOUR D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE/CAMPAGNE DE FINANCEMENT :

2016-06-169 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 162 \$, représentant un montant de 0,25 \$ par citoyen au Carrefour d'entraide bénévole de Victoriaville pour leur projet d'agrandissement;

QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

MANDAT NOTAIRE/ACQUISITION DES TERRAINS DE PRO DÉVELOPPEMENT INC. :

CONSIDÉRANT QUE *Pro Développement inc.* souhaite céder un terrain pour les fins de parc connu et désigné comme étant le lot 5 878 701 du Cadastre du Québec et une lisière de terrain constituant un sentier connu et désigné comme étant le lot 5 878 709 du Cadastre du Québec et un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 878 708;

CONSIDÉRANT QUE *la Ville de Warwick* souhaite céder à *Pro Développement inc.* une petite partie de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 5 907 713 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2016-06-170 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M^e Luce Lagacé, notaire, soit mandatée pour préparer l'acte notarié dans lequel *Pro Développement inc.* de Victoriaville cédera à *la Ville de Warwick* les lots 5 878 708 et 5 878 709 du Cadastre du Québec de même que pour la cession d'un terrain pour fins de parc et de sentier, soit le lot 5 878 701;

QUE Maître Lagacé devra également inclure dans l'acte notarié la cession du lot 5 907 713 du Cadastre du Québec par *la Ville de Warwick* à *Pro Développement inc.*;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de *la Ville de Warwick*.

Adoptée.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC/DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR LEUR JOURNÉE « PORTES OUVERTES » QUI AURA LIEU LE 11 SEPTEMBRE 2016 AU VERGER CANARD GOÛTEUX :

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat de secteur de l'UPA des Bois-Francs participe à la journée « Portes ouvertes » de l'UPA le 11 septembre 2016 au Verger Canard Goûteux de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE pour cette journée, cette organisation aimerait avoir la participation de *la Ville de Warwick* concernant leurs besoins en matériel;

2016-06-171 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE *la Ville de Warwick* accepte de prêter les barrières de sécurité, les cônes oranges, les panneaux en coroplast avec évènement en cours, le chapiteau 15' X 15' (installation incluse) et la fleur dansante pour la journée « Portes ouvertes » de l'UPA du 11 septembre 2016.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 :

2016-06-172 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick concernant l'ensemble immobilier des projets de Warwick.

Adoptée.

CLUB DE GOLF CANTON DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS 2016 :

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Canton de Warwick présente une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Warwick pour entre autres permettre le développement des juniors de 8 à 14 ans et l'achat de matériel au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf a investi 3 450 \$ pour l'achat de deux (2) cages de pratique, a changé deux (2) compresseurs au montant de 4 775 \$ et souhaite investir 10 000 \$ pour l'achat de machinerie dans les années à venir;

2016-06-173 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser un montant de 100 \$ par joueur de 8 à 14 ans de Warwick qui s'inscrira au Club de golf Canton de Warwick, et ce, pour un maximum de trente (30) joueurs pour l'année 2016;

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant maximum de 3 000 \$ au Club de golf Canton de Warwick sur présentation de la liste des juniors de Warwick inscrits, soit avec le nom du joueur, l'adresse et le nom du parent.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, DÉPUTÉ DRUMMOND-BOIS-FRANCS/ PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick procèdera à des travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et du boulevard Beaumier, de la rue Lemay et du boulevard Laroche et sur une distance d'environ 4,25 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est nécessaire pour compléter les travaux de réfection de ces routes estimés à 450 000 \$;

2016-06-174 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande une aide financière au député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et du boulevard Beaumier, de la rue Lemay et du boulevard Laroche;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK/AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LES TERREPLEINS :

2016-06-175 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le stationnement des véhicules sur les terrepleins durant le Festival Hommes Forts Warwick du 7 au 10 juillet 2016, et ce, sur tout son territoire.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant les travaux de pavage 2016 ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 27 mai 2016 à 10 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et du boulevard Beaumier, de la rue Lemay et du boulevard Laroche, soit les suivantes (taxes incluses) :

- Pavage Veilleux (1990) inc. 363 621,36 \$
- Sintra inc. (région Centre-du-Québec) 445 228,96 \$
- Construction & Pavage Portneuf inc. 485 023,29 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, soit *Pavage Veilleux (1990) inc.* est conforme au devis numéro 2016-06;

2016-06-176 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et du boulevard Beaumier, de la rue Lemay et du boulevard Laroche à Pavage Veilleux (1990) inc. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil au montant de 316 261,24 \$ plus les taxes applicables et représentant une quantité estimative de 4 621 tonnes d'enrobé bitumineux;

QUE ce conseil autorise le pavage d'une partie du rang des Chalets sur une distance de 1 km et d'une partie de la rue du Parc, sur une distance de 100 mètres selon le prix unitaire apparaissant au bordereau de soumission;

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, soit autorisé à procéder à l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des travaux au montant n'excédant pas 15 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la firme *Englobe inc.* de Victoriaville soit mandatée pour effectuer la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux au montant estimatif de 4 398 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

- Fonds carrières et sablières 192 501 \$
- Fonds d'administration général 50 000 \$
- Surplus accumulé non affecté 169 425 \$
- Subvention amélioration réseau routier 22 000 \$

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT DE CAMÉRAS POUR LE PARC YVON-PARÉ :

2016-06-177 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à acheter des caméras pour le parc Yvon-Paré et en accepte le paiement au montant ne devant pas excéder 5 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS/ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX :

2016-06-178 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'aménagement de cases de stationnement et d'une zone de débarquement pour les autobus scolaires de l'école secondaire Monique-Proulx sur la rue Sainte-Jeanne-d'Arc, le tout conformément à la proposition numéro 1 identifiée au plan préparé par la Commission scolaire des Bois-Francs, en collaboration avec le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, et datée du 26 mai 2016;

QUE tous les frais reliés auxdits travaux d'aménagement seront entièrement assumés par la Commission scolaire des Bois-Francs.

Adoptée.

AUTORISATION/INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES VÉLOS :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 341 du Code de la sécurité routière, le conducteur d'un véhicule routier ne peut dépasser une bicyclette à l'intérieur de la même voie de circulation que s'il y a un espace suffisant pour permettre le dépassement sans danger;

CONSIDÉRANT QUE selon le projet de loi numéro 100 du Gouvernement du Québec, au moment de dépasser un cycliste, le conducteur devra laisser une distance entre son véhicule et le cycliste de 1,5 mètre sur un chemin dont la limite de vitesse autorisée excède 50 km/heure ou 1 mètre sur un chemin dont la limite de vitesse maximale autorisée est de 50 km/heure ou moins;

2016-06-179 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville autorise le service des travaux publics à procéder à l'installation de six (6) panneaux de signalisation indiquant la distance à respecter entre un véhicule et un cycliste, soit 1,5 mètre dans le 4^e rang Est;

QUE la Ville de Warwick demande également au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la possibilité d'installer ces panneaux dans le 4^e rang Ouest et la route Saint-Albert.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DES POMPIERS VOLONTAIRES :

2016-06-180 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DES POMPIERS VOLONTAIRES : (SUITE)

QUE ce conseil accepte de renouveler la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, ci-annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

TOURNOI ANNUEL DES GÉNÉRAUX DE WARWICK/DEMANDE DE PRÊT DU TERRAIN DE BASEBALL :

2016-06-181 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'offrir le terrain de baseball à titre gracieux pour le tournoi annuel des Généraux de Warwick qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2016 et autorise également la vente et la consommation de boissons alcooliques.

Adoptée.

CLASSIQUE DES APPALACHES/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LE 17 SEPTEMBRE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE les circuits de la Classique des Appalaches traverseront la Ville de Warwick le 17 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;

2016-06-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement *La Classique des Appalaches* le 17 septembre 2016;

QUE la Ville de Warwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement;

QUE la Ville de Warwick mandate le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier, pour répondre aux questions du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant.

Adoptée.

BANQUE NATIONALE/DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LE PONT COUVERT LE 9 JUIN PROCHAIN :

2016-06-183 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

BANQUE NATIONALE/DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LE PONT COUVERT LE 9 JUIN PROCHAIN : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise la Banque Nationale de Victoriaville à organiser une réunion suivie d'une activité sociale (bières et saucisses) le 9 juin prochain au pont couvert de Warwick pour une vingtaine de personnes.

Adoptée.

MADAME DIANE ST-LAURENT/AUTORISATION AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AUTOUR DE LA SALLE DU CANTON EN TERRAIN DE CAMPING POUR LEUR WEEKEND DE DANSE COUNTRY DU 16 AU 18 JUIN PROCHAIN :

2016-06-184 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise madame Diane St-Laurent de l'école de danse country Ranch Delo à utiliser et à ligner le stationnement et les terrains de la Salle du Canton pour le week-end de danse country « La Grande Tournée » qui se tiendra du 16 au 18 juin prochain.

Adoptée.

AUTORISATION/EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE ET D'UNE PRÉPOSÉE-ANIMATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL :

2016-06-185 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Katia Houle de Warwick soit embauchée à titre de responsable sur une base permanente à temps plein à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril à compter du 1^{er} juillet 2016, et ce, suite au départ à la retraite de madame France Provencher Gendron;

QUE madame Marie-Ève Brochu de Victoriaville soit embauchée à titre de préposée et animatrice sur une base permanente à temps plein à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril à compter du 13 juin 2016, et ce, suite au départ à la retraite de madame Diane Provencher;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à combler les soirs d'ouverture, soit les lundis et vendredis, tel que prévu à la lettre d'entente numéro 5;

QUE les salaires et les conditions de travail seront établies conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MAISON DES JEUNES LA DESTINATION 12-17 INC./DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LEUR CYCLOTHON QUI AURA LIEU LE SAMEDI 11 JUIN PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes La Destination 12-17 inc. organise un cyclothon à Warwick le 11 juin prochain et sollicite la collaboration de la Ville pour la fermeture de certaines rues et assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement;

2016-06-186 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la Maison des jeunes La Destination 12-17 inc. de Warwick à organiser leur cyclothon dans les rues de Warwick le 11 juin prochain conformément à la demande écrite envoyée par madame Tanya Labarre, coordonnatrice, le 30 mai 2016;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MAISON DES JEUNES LA DESTINATION 12-17 INC./DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LEUR CYCLOTHON QUI AURA LIEU LE SAMEDI 11 JUIN PROCHAIN : (SUITE)

QUE la Ville autorise également la brigade des incendies de Warwick à fermer les rues nécessaires au bon déroulement de l'activité et à assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION » :

2016-06-187 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soit autorisée à participer à une formation sur le « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec le 20 septembre 2016 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 275 \$ plus les taxes applicables, l'hébergement, les repas et les déplacements.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INSCRIPTION À LA FORMATION « LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES » :

2016-06-188 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soit autorisée à participer à une formation sur « La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » offerte par la Fédération québécoise des municipalités les 21 et 22 septembre 2016 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 515 \$ plus les taxes applicables, l'hébergement, les repas et les déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION EN LIGNE « L'ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE, LA CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ » :

2016-06-189 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer à la formation en ligne sur « L'évaluation foncière municipale, la confection du rôle d'évaluation et sa continuité » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 353 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CLUB HOLSTEIN DES BOIS-FRANCS/INVITATION AU TOURNOI DE GOLF :

2016-06-190 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de deux (2) billets au montant de 70 \$ plus les taxes applicables pour le souper du tournoi de golf du Club Holstein des Bois-Francis.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INVITATION À LA 75^E ÉDITION DU CONGRÈS :

2016-06-191 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller, monsieur Martin Vaudreuil soit autorisé à participer aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités* du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 720 \$ par personne plus les taxes applicables, de déplacements, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2016-06-192 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de mai 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2015 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2016 :

2016-06-193 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 214-2016 modifiant le Règlement numéro 206-2015 fixant la tarification pour l'exercice 2016.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE WARWICK :

2016-06-194 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 215-2016 modifiant le Règlement numéro 097-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2016-06-195 Je, soussigné, Martin Vaudreuil, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'ajouter les usages établissements de restauration intérieure et extérieure dans la zone C-16 et de créer la zone C-19 à même la zone C-15.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Martin Vaudreuil

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

2016-06-196 Je, soussignée, Noëlla Comtois, conseillère, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 132-2010 afin d'ajouter un projet admissible au règlement dans la zone C-19.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Noëlla Comtois

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Charles Martel parle de la fête horticole qui a eu lieu le 21 mai et de la page Facebook pour l'échange de vivaces.

Madame Noëlla Comtois informe les citoyens sur l'exposition des vélos qui se tiendra à la maison de la culture durant l'été, des Mardis de la culture et des Mercredis folkloriques au pavillon des Étoiles. Elle mentionne également que les revues électroniques sont maintenant disponibles à la bibliothèque.

Monsieur Pascal Lambert invite la population à participer à Fort dans la course, dimanche le 17 juillet prochain et que les inscriptions peuvent se faire chez Allez Hop et sur le site Internet de l'événement. Monsieur Lambert mentionne qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles.

Monsieur Étienne Bergeron invite les gens à participer au cyclothon et à la fête familiale, le 11 juin prochain au parc Étoiles d'Or.

Monsieur Diego Scalzo parle du fonctionnement de la distribution du compost.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Madame Philomène Martel accompagnée de trois (3) jeunes filles dépose une pétition signée par la famille et les amis d'Enrick Parent décédé à la suite d'un accident de scooter sur la route 116 à Warwick en juillet 2015. Ils aimeraient que le skate park soit désigné au nom du défunt qui adorait faire de la trottinette à cet endroit.

Madame Francine Gagné dépose une pétition de 54 signatures concernant l'état du rang des Érables et demande de remédier à la situation dans les plus brefs délais.

Monsieur Denis Gauthier demande s'il serait possible d'améliorer la sécurité de la traverse de piétons sur la rue de l'Hôtel-de-Ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2016-06-197 À vingt heures dix-huit, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière